

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 mars 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Arnaud MERCIER représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Amapola VENTRON - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA-036-11318/22/BM

■ **Acquisition des locaux du Pôle de proximité secteur Sud-Est de la Direction de la collecte des déchets sis ZI Peynier-Rousset - 53 avenue Victoire à Rousset 15356**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Les locaux du Pôle de proximité secteur Sud-Est de la Direction de la collecte des déchets sont situés dans la Zone Industrielle (ci-après ZI) de Rousset / Peynier au 53 avenue Victoire à Rousset, dans un bâtiment de 840 m² comprenant un espace bureaux et un espace atelier, dont la Communauté du Pays d'Aix est locataire depuis le 15 septembre 2004.

Depuis le 1^{er} octobre 2013, deux hangars de 1000 m² ont également été pris à bail, notamment pour le stockage des conteneurs à déchets.

Les deux baux arrivent à échéance respectivement les 31 mai et 30 septembre 2022.

Le propriétaire, la SCI 53R a décidé de mettre en vente ces biens.

La Métropole Aix-Marseille-Provence étant intéressée par cette acquisition, des négociations ont eu lieu avec le propriétaire à l'issue desquelles les deux parties sont convenues de résilier par anticipation le bail concernant les deux hangars et de conclure un bail unique pour le bâtiment et les hangars, à effet du 1^{er} juin 2022 pour une durée de 3 ans aux mêmes conditions financières que les baux actuels.

A l'issue des 3 ans, la SCI 53R cèdera ces biens à la Métropole au prix fixé par la Direction de l'Immobilier de l'État dans son avis du 6 mai 2021, soit 1 562 000 euros HT. Cette cession devra

intervenir au plus tard le 30 juin 2025.

Pour engager la Métropole et la SCI 53R, il est nécessaire de signer une promesse synallagmatique de vente de ces biens situés sur les parcelles AW 151, 153 et 207 d'une superficie globale de 10 265 m², appartenant à la SCI 53R, pour un prix de 1 562 000 euros HT, ferme et non révisable.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2004-B104 du Bureau communautaire de la CPA du 11 juin 2004 décidant la location de locaux d'une surface de 840 m² pour le pôle de proximité Sud-Est sis dans la ZI de Rousset / Peynier ;
- La délibération n°2013_B167 du Bureau communautaire de la CPA du 16 mai 2013 décidant la résiliation anticipée du bail avec la SCI 53 R et approuvant un nouveau bail à compter du 1^{er} juin 2013 pour des locaux pour le pôle de proximité Sud-Est de la Direction de la collecte des déchets ;
- La délibération n°2013_B375 du Bureau communautaire de la CPA du 26 septembre 2013 décidant la location de deux hangars d'une superficie de 1000 m² chacun sis 53 avenue Victoire à Rousset ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier métropolitain ;
- L'avis des Domaines 2021-087V0238 du 6 mai 2021 estimant la valeur vénale des biens à 1 562 000 euros HT ;
- Le numéro ASTECH 13087001 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 3 mars 2022.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'opportunité pour la Métropole d'acquérir les bâtiments et hangars qu'elle loue pour le pôle de proximité secteur Sud-Est de la Direction de la collecte des déchets 53 avenue Victoire dans la ZI de Rousset / Peynier.
- La possibilité de signer une promesse synallagmatique de vente de ces biens pour un prix de 1 562 000 euros HT, ferme et non révisable, pour arrêter les conditions financières de la vente qui interviendra au plus tard le 30 juin 2025.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la promesse synallagmatique de vente d'un bâtiment de 840 m² et de deux hangars de 1000 m² chacun sis 53 avenue Victoire dans la ZI de Rousset / Peynier, pour un prix de 1 562 000 euros HT, ferme et non révisable. Aucun dépôt de garantie ne sera versé par la Métropole puisque la SCI 53R percevra des loyers jusqu'à la date de cession de ces biens.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer la promesse synallagmatique de vente ainsi que tous les actes relatifs à cette acquisition.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Collecte et Traitement des déchets MAMP, section investissement : opération budgétaire 2021200600, nature 2138, fonction 7212, autorisation de programme 2021200600.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Patrimoine et Politique immobilière

Christian AMIRATY